

➤ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

par le demandeur de logement social

Pour obtenir un logement d'Habitation à Loyer Modéré (HLM), vous devez fournir des pièces justifiant des éléments déclaratifs de votre demande. Certaines pièces constitutives doivent être fournies dès l'enregistrement de la demande afin qu'elle puisse être activée. D'autres justificatifs sont indispensables au traitement de la demande mais peuvent n'être fournis qu'à l'instruction du dossier.

PIÈCES OBLIGATOIRES

Les pièces **obligatoires qui doivent être produites par le demandeur** pour l'enregistrement, sont les suivantes :

- **Le CERFA n° 14069*05** (éventuellement son annexe logement adapté au(x) handicap(s) **dûment rempli**).

TÉLÉCHARGEABLES SUR :

<https://www.service-public.fr/particuliers/https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149>

- Un justificatif d'identité pour les personnes de nationalité française, d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, suisse ou britannique (carte d'identité ou passeport) ou un titre de séjour en cours de validité (liste des titres acceptés fixée par arrêté).

PIÈCES RECOMMANDÉES

La fourniture des pièces suivantes dès le dépôt de votre demande est recommandée pour favoriser les propositions de logement :

- **L'avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2)** pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.

- **Documents attestant de la situation familiale.**

Ex. : pièces d'identité de toutes les personnes majeures composant le foyer, livret de famille, justificatifs du mode de garde des enfants si séparation, etc.

La situation particulière du demandeur en cours de séparation :

Lorsque la demande de logement social fait suite à une séparation, la fourniture des justificatifs est nécessaire (le jugement de divorce, ou en cas de divorce par consentement mutuel la convention homologuée ou le justificatif de l'avocat attestant que la procédure est en cours, ou l'acte de saisine du juge aux affaires familiales, ou la déclaration judiciaire de rupture de PACS).

- **Documents attestant de la situation professionnelle et de ressources.**

Ex. : contrat de travail, bulletins de salaire, attestation CAF, indemnités journalières, carte d'étudiant, etc.

- **Documents attestant du motif de la demande invoqué.**

Ex. : document établi par un service public pour un logement non-décent, insalubre ou dangereux, lettre de congé du propriétaire dans le cas d'une reprise ou mise en vente, ordonnance de protection, etc.

- **Documents attestant de la situation du logement actuel.**

Ex. : bail et quittance, attestation de la structure d'hébergement, acte de propriété, etc.